

Décision SG/RH/PRC n° 26/001

Décision fixant au titre de l'année 2026, la composition du jury du concours interne pour le recrutement d'élèves-ingénieurs des travaux de la météorologie

La présidente-directrice générale de Météo-France,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 65-184 du 5 mars 1965 modifié relatif au statut particulier des ingénieurs des travaux de la météorologie, et notamment ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2017 relatif aux modalités du concours interne de recrutement des ingénieurs des travaux de la météorologie ;

Vu la décision du 5 décembre 2025, autorisant au titre de l'année 2026, l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'élèves-ingénieurs des travaux de la météorologie,

DÉCIDE

Article unique

Le jury du concours interne pour le recrutement d'élèves-ingénieurs des travaux de la météorologie au titre de l'année 2026, ouvert par décision susvisée, est composé comme suit :

Président :

M. Jean-Marc PIETRZAK, chef d'unité technique.

Vice-présidente :

Mme Diane VIOUX, conseillère d'administration de l'aviation civile.

Membres de jury :

M. Matthieu SOREL, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie ;

Mme Emilia SANCHEZ GOMEZ, contractuelle, chercheuse ;

M. Philippe ROGEL, chercheur au CERFACS.

Examineurs :

Météo-France

73, avenue de Paris - 94165 Saint-Mandé CEDEX – France
www.meteofrance.fr @meteofrance

Météo-France, certifié ISO 9001 par AFNOR Certification

M. Marcel COUPIER, conseiller d'administration de l'aviation civile ;
M. Rémi COUDARCHER, agent contractuel, professeur en informatique ;
M. Walter DAMIN, professeur agrégé de mathématiques ;
M. Julien LEGER, ingénieur des travaux de la météorologie ;
M. Vincent HARTMANN, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie ;
M. Olivier MESTRE, chef d'unité technique ;
M. Florian PINEL, ingénieur des travaux de la météorologie ;
Mme Olga LARROQUE, société LinguaPole.

Fait à Saint-Mandé, le 16 mars 2026

Pour la présidente-directrice générale
Et par délégation,
La directrice adjointe des ressources humaines